



# COMPTE-RENDU

## Comité de programmation n°13

### Consultation écrite

### Du 08/11 au 16/11 2021



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les  
zones rurales



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Groupe d'Action Locale  
**LNCA**



## Table des matières

ORDRE DU JOUR .....	4
RESUME DE LA CONSULTATION .....	4
MODIFICATION DE LA MAQUETTE – (annexe 2 – éléments financiers V5) .....	5
Adoption annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du comité de programmation .....	7
Nouvelles grilles de sélection des projets .....	8
PROJETS EN PROGRAMMATION .....	8
<i>VENAISON – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN</i> .....	8
<i>VENAISON – COMMUNAUTE DES COMMUNES COTE LANDES NATURE</i> .....	10
DESENGAGEMENT DE FEADER .....	11
DATE DU PROCHAIN COMITE .....	11
Annexes.....	12

Lors du comité de programmation LEADER du 29 octobre, le quorum n'a pas été atteint.

Pour rappel le quorum est atteint si :

- Au moins 50% des votants présents (soit au moins 11 membres sur 21 votants)
- Parmi les membres présents votants, 50% au moins issus du collège privé.

Sur les 15 membres présents seulement 13 membres avaient le pouvoir de vote. Soit :

- Sur 21 votants : 13 membres votants présents soit 61% des membres ayant pouvoir de vote.
- Parmi ces 13 membres, 6 sont issus du collège privé (46% des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).

**Une consultation écrite en ligne a donc été mise en place du 08/11 au 16/11 2021.**

Jointe à cette consultation écrite :

- Le compte rendu du comité de programmation du 19 octobre 2021
- Annexe 2 : Eléments financiers
- Annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du comité de programmation
- Les grilles de sélection
- Pour information annexe 3 pour rappel des titulaires et des suppléants de chacun :  
Composition du comité de programmation

Pour rappel, le Comité de Programmation ne peut valablement émettre d'avis que si le double quorum est respecté, c'est-à-dire que si cumulativement :

- Au moins la moitié des membres votants du Comité de Programmation est présente (si le titulaire et le suppléant sont présents, seul est comptabilisée la voix du titulaire) ;
- Au moins la moitié des voix, qui s'expriment lors du vote, relèvent du Collège Privé.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du GAL, qui disposent que « l'absence de réponse d'un membre votant vaut acceptation des éléments à l'ordre du jour de la consultation écrite », les avis comptabilisés dans le cadre de la consultation portent donc sur l'effectivité votants consultés relevant de chacun des deux collèges, que leur avis aient fait l'objet de votes exprimés, ou bien qu'ils aient fait l'objet d'un avis tacite favorable.

Ainsi :

Nombre de membres en exercice : 42 membres – 42 votants	Nombre de membres participants à la consultation
Collège public : 9 binômes titulaire/suppléant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit au total 18 destinataires de la consultation écrite (9 titulaires et 9 suppléants)</li> <li>- Dont 18 potentiels votants (titulaire ou suppléant)</li> </ul>	<b>Collège public : 18 (dont 5 votes exprimés)</b>
Collège privé : 12 binômes titulaire/suppléant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit au total 24 destinataires de la consultation écrite (12 titulaires et 12 suppléants)</li> <li>- Dont 24 potentiels votants (titulaire ou suppléant)</li> </ul>	<b>Collège privé :24 (dont 7 votes exprimés)</b>

## ORDRE DU JOUR

- ◆ Modification annexe 2 : Éléments financiers
- ◆ Adoption annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du comité de programmation
- ◆ Nouvelles grilles de sélection des projets
- ◆ Programmation du projet "Valorisation des déchets de venaison - CC Côte Landes Nature - 10 000€"
- ◆ Programmation du projet "Valorisation des déchets de venaison - CC Mimizan - 10 000€"
- ◆ Déprogrammation de FEADER pour le projet « Piétonisation de Gastes » - 7 058.28 €

Pour avis de programmation		
Porteur de projet	Projet concerné	Montant FEADER programmé
<i>Communauté des communes de Mimizan</i>	<i>Valorisation des déchets de venaison</i>	10 000 €
<i>Communauté des communes Côte Landes Nature</i>	<i>Valorisation des déchets de venaison</i>	10 000 €

## RESUME DE LA CONSULTATION

Sélection								
Numéro Osiris	Code mesure	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Note

Programmation								
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Programmation
RAQU190 220CR072 0041	19.2	3.3	<i>Communauté des communes de Mimizan</i>	<i>Valorisation des déchets de venaison</i>	10 000€	28 362 €	Oui	Oui
RAQU190 220CR072 0040	19.2	3.3	<i>Communauté des communes Côte Landes Nature</i>	<i>Valorisation des déchets de venaison</i>	10 000€	14 866.50 €	Oui	Oui

Déprogrammation/sous-réalisation							
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER déprogrammé	Montant total éligible initial	Motif
RAQU190 219CR072 0114	19.2	1.2	Commune de Gastes	Piétonisation du centre bourg	7 058.28 €	30 477.64€	Ecart entre les dépenses prévisionnelles et réalisées à la baisse en raison d'un avenant au marché.

Modification des documents de mise en œuvre	
Type de document	Nature de la modification
Annexe 2 : Eléments financiers	Ventilation de la maquette.
Annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du GAL	Adoption du règlement intérieur.
Grilles de sélection des projets	Nouvelles grilles de sélection des projets en 20 points et 2 points bonus.

## MODIFICATION DE LA MAQUETTE – (annexe 2 – éléments financiers V5)

Une révision de la maquette est nécessaire car le solde est négatif pour deux orientations stratégiques (OS), soit :

- OS 2 - Redynamisation des centres bourgs et urbanisme durable : -143 086.64 €
- OS 5 – Animation : -16 890.15 €

Projection maquette	
Maquette globale	1 300 000 €
Solde maquette	120 574.13 € soit 9.27 %
<b>Par axe</b>	<b>Payé + programmé + sélectionné</b>
OS 1 – Santé / mobilité	51 385 €
OS 2 – Redynamisation	- 143 086 €
OS 3 – Circuits-courts / Patrimoine / Déchets	212 250.60 €
OS 4 – Coopération	20 000 €
OS 5 - Animation	- 16 890.51 €

◆ **Proposition de ventilation de la maquette (annexe 2 – Eléments financiers)**

L'équipe technique propose de ventiler les crédits comme indiqué ci-dessous :

Fiche action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023				
	FEADER	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)			Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
		Région Aquitaine	Financement apporté par les autres cofinanceurs publics	Total contrepartie nationale	
1.1 : Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé	268 000 €			67 000 €	335 000 €
Dont équipement structurant	208 000 €			52 000 €	260 000 €
1.2 : Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	<del>208 000 €</del> 189 022,84 €			<del>54 383,04 €</del> 47 255,71 €	<del>271 915,2 €</del> 236 278,55 €
2.1 : Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité	<del>180 000 €</del> 323 086,65 €			<del>44 999,99 €</del> 80 771,66 €	<del>224 999,96 €</del> 403 858,31 €
2.2 : Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique	0 €			5 000 €	25 000 €
3.1 : Structurer et développer les circuits courts/de proximité alimentaires	47 000 €			6 484,4025 €	32 422,0125 €
3.2 : Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire	<del>225 000 €</del> 99 500 €			<del>58 635,77 €</del> 109 375 €	<del>293 178,84 €</del> 208 875 €
3.3 : Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets	<del>100 000 €</del> 84 500 €			<del>23 537,59 €</del> 24 875 €	<del>117 687,96 €</del> 109 375 €
4 : Coopération	20 000 €			5 000 €	25 000 €
5 : Animation et Fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent	<del>252 000 €</del> 268 890,51 €			<del>49 459,20 €</del> 67 222,63 €	<del>247 296,02 €</del> 336 113,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000€</b>			<b>325 000€</b>	<b>1 625 000€</b>

Détail des modifications :

Fiche-action	Actuel	Mouvement	Final
1.1 : Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé	268 000 €	-	268 000 €
1.2 : Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	208 000 €	- 18 977,16 €	189 022,84 €
2.1 : Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité	180 000 €	+ 143 086,65 €	323 086,65 €
2.2 : Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique	0 €	-	0 €
3.1 : Structurer et développer les circuits courts/de proximité alimentaires	47 000 €	-	47 000 €
3.2 : Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire	225 000 €	-125 500 €	99 500 €
3.3 : Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets	100 000 €	-15 500 €	84 500 €
4 : Coopération	20 000 €		20 000 €
5 : Animation	252 000 €	+ 16 890,51 €	268 890,51 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 300 000 €</b>

## MODIFICATION DE LA MAQUETTE VALIDEE A L'UNANIMITE

### Adoption annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du comité de programmation

Le règlement intérieur permet d'établir la vie du comité de programmation, ses rôles, missions, tâches, membres, mais également la note de sélection des projets.

#### Ce règlement contient 11 paragraphes :

Le Comité de programmation

1. La composition du Comité de programmation
2. Responsabilité du Président de la structure porteuse du GAL, du Président du Comité de programmation et de son Vice-Président
3. Fréquence des Comités de programmation
4. Les tâches du Comité de programmation
5. Le fonctionnement des groupes de travail
6. Préparation des réunions du Comité de programmation
7. Consultation écrite du Comité de programmation
8. Secrétariat du Comité de programmation

9. Le dossier du Comité de programmation
10. Les décisions du Comité de programmation

Le comité a reçu lors de la convocation ce règlement en lecture pour avis et pour vote.

## Adoption du règlement intérieur VALIDÉE A L'UNANIMITÉ

### Nouvelles grilles de sélection des projets

Lors du comité de programmation du 19/10/2021, des confusions ont eu lieu pour le comptage des points de la grille de sélection. Pour plus de simplification la grille a été revue avec peu de changement mais avec un total de 20 points au lieu de 22 points.

En détails :

- Critères de cohérences du projet en **6 points au lieu de 7 points**
- Critères sur l'impact du projet en **6 points au lieu de 7 points**
- Critères de finalité durable en **3 points**
- Critères propres à chaque fiche action en **5 points**
- Possibilité d'obtenir deux points bonus en lien avec l'échéance de réalisation et l'effet levier LEADER.

#### Notation :

12/20 = Avis favorable

10- 12/20 = Avis d'ajournement

<10/20 = Avis défavorable

Le comité a reçu lors de la consultation, ces grilles en lecture pour avis et pour vote.

## Adoption des nouvelles grilles de sélection de projet

### VALIDÉE A L'UNANIMITÉ

### PROJETS EN PROGRAMMATION

#### VENAISON – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN

##### ◆ Rappel du projet

La Communauté de communes de Mimizan s'est dotée de la compétence facultative de collecte et de gestion des déchets de venaison. Depuis quelques années, le territoire est confronté à une multiplication de la population des sangliers. Les associations communales de chasse agréées (ACCA) en charge de la régulation de cette population ont exprimé leurs difficultés pour évacuer et traiter les déchets de chasse dits de venaison.

Ces déchets posent des questions environnementales, d'hygiène et de santé publique, aujourd'hui sans réponse. Leur volume est évalué à 15 tonnes par an et ils doivent être pris en charge dans le cadre d'une



filière de traitement et valorisation spécifique. Après de nombreux échanges avec les ACCA, le projet retenu avec ces dernières consiste à construire un local abritant une chambre froide négative destinée à recueillir en un seul point tous les déchets de venaison des communes de la communauté de communes de Mimizan (soit 15T/an) afin de permettre leur valorisation ultérieure (combustible pour cimenterie, graisses transformées en biodiesel, électricité verte ...).

Le choix d'un site unique et d'une implantation à Aureilhan a été validé par toutes les associations de chasseurs (ACCA) le 30 septembre 2019 et par les élus communautaires (dont le Maire d'Aureilhan) en date du 15 janvier 2020. La demande de subvention ne porte que sur la partie travaux et fourniture. La gestion à venir du bâtiment sera assurée à la fois par la CCM et les ACCA (conventions à établir avant la mise en service).

#### ◆ **Historique du dossier LEADER**

Demande déposée : 30/09/2019

Sélection : 17/12/2019

Instruction de la demande de subvention (dossier complet) : 22/07/2021

#### ◆ **Plan de financement**

	DEPENSES		FINANCEMENT	
	Poste de dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Plan de financement au titre du FEADER	Equipement bacs	3 969 €	MO appelant du FEADER	2 500 €
	Equipement frigorifique	11 800 €	MO n'appelant pas de FEADER	4 517.45 €
	Géomètre	480 €	Etat	11 344.55 €
	Aménagement	12 113 €	FEADER	10 000 €
	<b>Total assiette FEADER</b>	<b>28 362 €</b>	<b>Total assiette retenue au titre de LEADER</b>	<b>28 362 €</b>
			Hors opération LEADER	-

**LE DOSSIER VENAISSON DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE MIMIZAN EST VALIDE A L'UNANIMITE ET EST PROGRAMME A HAUTEUR DE 10 000€**

## VENAISON – COMMUNAUTE DES COMMUNES COTE LANDES NATURE

### ◆ Rappel du projet

Afin d'anticiper les évolutions règlementaires et de traiter les enjeux environnementaux liés à la forte croissance de gros gibiers, la communauté de communes Côte Landes Nature a pris la compétence « traitement des déchets de venaison » lors du conseil communautaire du 5 juin 2018. Côte Landes Nature propose donc de réaliser des plateformes de collecte réparties sur le territoire en s'inspirant de ce qui a été réalisé dans le pays Tarusate. Aménagement de trois plateformes de collectes à Castets, Vielle Saint Girons et Lit et Mixe, à proximité des points de collecte SITCOM. Les trois emplacements choisis sont centralisés et faciles d'accès pour desservir plusieurs ACCAs. Les travaux consistent en : Aménagement d'une dalle béton 5X5 avec zone grillagée (5X3) et zone d'enlèvement. Grillage de hauteur 2m avec portail fermé de 3m Bacs de récupération de 650 litres à roulettes (2 à 4 selon site).

### ◆ Historique du dossier LEADER

Demande déposée : **09/08/2018**

Sélection : **17/12/2019**

Instruction de la demande de subvention (dossier complet) : **28/07/2021**

### ◆ Plan de financement

Plan de financement au titre du FEADER	DEPENSES		FINANCEMENT	
	Poste de dépenses	Montants	Financeurs	Montants
	Bacs d'équarrissage	5 566 €	MO appelant du FEADER	2 500 €
	Création de dalles	9 300 €	MO n'appelant pas de FEADER	2 366.50 €
			<b>FEADER</b>	<b>10 000 €</b>
	<b>Total assiette LEADER</b>	<b>14 866.50 €</b>	<b>Total assiette retenue au titre de LEADER</b>	<b>14 866.50 €</b>
			Hors opération LEADER	-

**LE DOSSIER VENAISON DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES COTE LANDES NATURE EST VALIDE A L'UNANIMITE ET EST PROGRAMME A HAUTEUR DE 10 000 €**

## DESENGAGEMENT DE FEADER

Projet de piétonisation de Gastes :

FEADER de départ : 30 477.64 €

- Paiement définitif de 23 419,36 € (et non pas de 28 466.03 €)
- Soit un désengagement à hauteur de **7 058.28 €** (et non pas de 2 011.61 €)

**LA DEPROGRAMMATION DE FEADER EST VALIDEE A LA MAJORITE A HAUTEUR  
DE 7 058.28 €**

## DATE DU PROCHAIN COMITE

- ◆ Le dernier comité de l'année 2021 aura lieu le **08 décembre** – 18h30 – Salle du forum de Mimizan.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Retour sur les consultations écrites :
- Point sur la composition du comité
- Nouveaux projets pour avis de sélection
- Projets pour avis de programmation
- Déprogrammations FEADER éventuelles

**Le détail de l'ordre du jour sera envoyé lors de la convocation.**

- ◆ Une nouvelle consultation écrite pourra être envoyée avant décembre pour la modification de l'annexe 6 : « Fiches-actions mobilisées par le GAL ».

**M. Arnaud GOMEZ**

*Président du Pays Landes Nature Côte  
d'Argent*



**M. Yohann BOUDIN**

*Président du Comité de  
programmation du Pays Landes  
Nature Côte d'Argent*

## Annexes

### ◆ Annexe 2 : Eléments financiers

#### ANNEXE 2 : ELEMENTS FINANCIERS à compter du 19/10/2021

Validé en Comité de programmation du  
16/11/2021

#### 2.1 Maquette financière

Montants des paiements prévus par fiche-action du GAL sur la période 2014-2023.

Orientation stratégique	Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023			
			Feader	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)		Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
				Région Aquitaine	Financement apporté par les autres cofinanceurs publics	
Orientation stratégique 1 : Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité	19.2	1.1 : Améliorer l'organisation des services sanitaires et médico-sociaux et promouvoir une politique d'accueil auprès des professionnels de santé	268 000 €		67 000 €	335 000 €
		Dont équipement structurant	208 000 €		52 000 €	260 000 €
Orientation stratégique 1 : Adapter les services à la population dédiés à la santé et à la mobilité	19.2	1.2 : Adapter la mobilité aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	<del>208 000 €</del> 189 022,84 €		<del>54 383,04 €</del> 47 255,71 €	<del>271 015,2 €</del> 236 278,55 €
Orientation stratégique 2 : Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable	19.2	2.1 : Soutenir les projets de redynamisation exemplaires favorisant le lien social et le développement de services et de commerces de proximité	<del>180 000 €</del> 323 086,65 €		<del>44 999,99 €</del> 80 771,66 €	<del>224 999,96 €</del> 403 858,31 €
Orientation stratégique 2 : Redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable	19.2	2.2 : Soutenir et accompagner les démarches collectives de transition énergétique	0 €		5 000 €	25 000 €
Orientation stratégique 3 : Valoriser les ressources locales	19.2	3.1 : Structurer et développer les circuits courts/de proximité alimentaires	47 000 €		6 484,4025 €	32 422,0125 €
Orientation stratégique 3 : Valoriser les ressources locales	19.2	3.2 : Promouvoir et valoriser l'identité patrimoniale culturelle, artistique, industrielle, historique et naturelle du territoire	<del>225 000 €</del> 99 500 €		<del>58 635,77 €</del> 109 375 €	<del>293 478,84 €</del> 208 875 €
Orientation stratégique 3 : Valoriser les ressources locales	19.2	3.3 : Développer de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets	<del>100 000 €</del> 84 500 €		<del>23 537,59 €</del> 24 875 €	<del>117 687,96 €</del> 109 375 €
Orientation stratégique 4 : Coopération	19.3	4 : Coopération	20 000 €		5 000 €	25 000 €

Orientation stratégique 5 : Animation et Fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent	19.4	5 : Animation et Fonctionnement du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent	252 000 € 268 890,51 €			49 450,20 € 67 222,63 €	247 296,02 € 336 113,14 €
Total			1 300 000 €			325 000 €	1 625 000 €

**2.2 Profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter (en Feeder)**

	2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021	2019-2022	2020-2023
Tranches de paiements	10%	11%	22%	14%	13%	14%	16%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Minimum des paiements cumulés attendus	10%	21%	43%	57%	70%	84%	100%

Les années indiquées sont des années civiles (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

## ◆ PROJET de règlement intérieur

### ANNEXE 4 : CLAUSES MINIMALES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GAL

#### 1. Le Comité de programmation

En application des règles d'attribution des fonds communautaires, le Groupe d'Action Locale, porté juridiquement par le Pays Landes Nature Côte d'Argent, met en place un Comité de programmation qui répond aux règles du partenariat public/privé.

Ce Comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL, il est constitué des partenaires publics et privés locaux du territoire.

Il est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et décide du soutien à apporter par le FEADER aux maîtres d'ouvrages d'opérations s'intégrant à son plan de développement.

#### 2. La composition du Comité de programmation

Le Comité de programmation est présidé par le Président du Comité de programmation. En cas d'absence du Président, le Comité de programmation est présidé par son Vice-Président.

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation, sans voix délibérative :

- le Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine ou son représentant au titre de la fonction d'Autorité de gestion,
- l'organisme payeur,
- les co-financeurs,
- le service instructeur de la région.

##### 2.1. **L'élection du Président et du Vice-président**

Le Comité de programmation élit le Président du Comité de programmation à bulletin secret.

Le Comité de programmation élit le Vice-président à bulletin secret.

Dans le cas où le candidat à la présidence est issu du collège public, le Vice-Président doit être issu du collège privé. Un candidat à la présidence issu du collège privé peut avoir un Vice-Président public ou privé.

##### 2.2. **Assiduité des membres, démission et renouvellement**

L'assiduité des membres du Comité est une condition de réussite de la programmation LEADER. C'est pourquoi chaque membre s'engage à participer assidûment au Comité de programmation.

Un titulaire qui a trois absences injustifiées au Comité de programmation **pourra être** exclu du Comité par le Président du GAL. **Au bout de deux absences injustifiées, le titulaire se verra informé par courrier qu'il risque une exclusion définitive à la prochaine absence injustifiée.**

Un suppléant qui doit remplacer son titulaire ne justifiant pas ses absences au bout de la troisième se verra exclu du Comité par le Président du GAL. **Au bout de deux absences injustifiées, le suppléant se verra informé par courrier qu'il risque une exclusion définitive à la prochaine absence injustifiée.**

En cas de démission d'un des membres, un courrier devra être adressé au Président du GAL et au Président du PETR **un** mois précédent la démission.

En cas de démission du Président du GAL et/ou de son Vice-Président, un courrier devra être adressé au Président du PETR trois mois précédant la démission.

### **3. Responsabilité du Président de la structure porteuse du GAL, du Président du Comité de programmation et de son Vice-Président**

#### **3.1. Le Président de la structure porteuse du GAL**

Le Président de la structure porteuse du GAL est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL.

Les actes relatifs au fonctionnement du comité de programmation (invitations, comptes-rendus, courriers aux membres du Comité de programmation, courriers à destination des porteurs de projet) seront signés par le Président de la structure porteuse du GAL (qui est également Président du GAL dans le cas où il n'y a pas eu de délégation) et le Président du GAL. Il en sera de même pour la notification d'attribution ou de rejet de la subvention LEADER. Le Président de la structure porteuse et du GAL participe aux événements régionaux, nationaux et européens liés au programme LEADER.

#### **3.2. Le Président du Comité de programmation**

Le rôle du Président du Comité de programmation est de présider et d'animer le Comité de programmation et de veiller au respect du règlement intérieur. Il participe également aux inaugurations des projets financés. Enfin, il participe aux événements régionaux, nationaux et européens liés au programme LEADER.

#### **3.3. Le Vice-Président du Comité de programmation**

Le rôle du Vice-Président est de présider le Comité technique, de remplacer ou d'accompagner le Président du GAL et du Comité de programmation aux inaugurations et aux événements régionaux, nationaux et européens liés au programme LEADER. En cas d'absence du Président du Comité de programmation, le Vice-Président présidera et animera le Comité de programmation.

### **4. Fréquence des Comités de programmation**

Le Comité de Programmation se réunit à l'initiative de son Président au moins trois fois par an. Selon la programmation, le Président se réserve le droit de réunir le Comité plus fréquemment.

## **5. Les tâches du Comité de programmation**

Le Comité de programmation doit notamment :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire ;
- définir des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- garantir lors du vote des opérations présentées l'absence de conflits d'intérêt ;
- assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet) ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation continue et à mi-parcours ;
- examiner le suivi financier.

Le processus de sélection des projets Leader est encadré par des dispositions réglementaires. L'Union Européenne indique que le Groupe d'Action Locale (GAL) a pour tâche « d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire [...] de définir des critères de sélection » (article 34 du règlement R(UE) 1303/2013). L'attribution d'une note (sur 20 points) en fonction de chaque critère est la manière choisie par le GAL pour évaluer les projets présentés. Sur la base d'une grille de critères, le Comité mesure la cohérence de chaque projet en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs visés par la stratégie LEADER 2014-2020 du GAL Landes Nature Côte d'Argent. Cet outil accompagne les membres du GAL lors de l'analyse de l'opération, c'est-à-dire pendant l'audition du porteur de projet lors du Comité de Sélection. A des fins de transparence, il est également transmis en amont au porteur de projet.

Le Comité de programmation auditionne le porteur de projet (présentation + échanges : 30 minutes maximum). Les membres du Comité débattent ensuite sans le porteur de projet. Ensuite, l'avis du Comité technique est restitué par le Président ou l'équipe technique. Un dernier échange entre les membres vient conclure le débat. Enfin, le vote intervient avec plusieurs possibilités :

- **Avis d'opportunité favorable** : un projet obtenant une note moyenne **supérieure ou égale à 12/20** recevra un avis de sélection favorable par le Comité permettant de poursuivre l'instruction et l'engagement de la procédure de conventionnement ;



- **Avis d'opportunité d'ajournement** : un projet recevant une note de **10 à 12/20** sera ajourné en l'état pour des raisons techniques ou autres. Le porteur a la possibilité de représenter son projet « bonifié » devant le Comité ;
- **Avis d'opportunité défavorable** : un projet recevant **une note inférieure à 10/20** sera refusé par le Comité.

Quelle que soit la moyenne obtenue, le Comité pourra émettre des remarques et réserves sur certains aspects du projet.

Les décisions qui sont prises par le Comité de programmation sont enregistrées dans un compte-rendu et envoyées par mail à tous les membres.

## **6. Le fonctionnement des groupes de travail**

Des groupes de travail pourront être mis en place selon les besoins de la programmation (coopération, appels à projet, évaluation...toutes autres thématiques en lien avec la stratégie). Ils seront composés de membres du Comité et d'acteurs locaux extérieurs au Comité. Ils pourront être présidés par les membres du Comité ou le Vice-président.

## **7. Préparation des réunions du Comité de programmation**

### **7.1. Le Comité technique**

En amont du Comité de programmation, un comité technique est mis en place. Il est composé d'experts et est présidé par le Vice-Président. Le Président du Comité de programmation et le Président du GAL peuvent être invités.

Son rôle est d'analyser l'opportunité du projet sous un angle thématique et financier. Ce Comité donnera un avis technique (le porteur de projet est libre ou non de le suivre) qui sera restitué aux membres du Comité de programmation après audition du porteur de projet.

Les convocations à ce Comité sont envoyées par mail 10 jours avant aux financeurs et aux experts et il devra se tenir en moyenne 2 mois avant le Comité de programmation.

### **7.2. La préparation avec le Président du GAL et le Président de la structure porteuse du GAL**

La réunion de préparation du Comité se fera en présence du Président du Comité de programmation et de la structure porteuse et des services techniques LEADER avant l'envoi des convocations pour le Comité de programmation.

Les projets présentés, le retour du Comité technique, l'élaboration de l'ordre du jour, le suivi financier et la programmation sont abordés lors de cette réunion préparatoire.

### **7.3 Envoi des convocations**

Les convocations sont envoyées par mail à tous les membres 10 jours avant le Comité. Celles-ci comporteront :

- le relevé des décisions du précédent Comité ;
- l'ordre du jour ;
- le dossier complet et les synthèses des projets qui sont à l'ordre du jour avec les grilles de sélection ;
- tous documents en lien avec l'ordre du jour (synthèse avancée de la programmation, suivi de la maquette financière...);
- la liste des membres titulaires et suppléants (au début de programmation).

Les membres doivent confirmer leur présence auprès du gestionnaire LEADER. Le titulaire doit avertir son suppléant s'il ne peut pas prendre part au vote.

### **8. Consultation écrite du Comité de programmation**

Lorsqu'une action comporte un caractère urgent, le GAL peut, à l'initiative de son Président, consulter les membres du Comité de programmation par courrier électronique ou postal.

Dans ce cas, les membres donneront leur avis dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de réception du courrier/mail de consultation. Pour la validité de la consultation électronique, un accusé de réception doit être transmis. **L'absence de réponse d'un membre votant vaut acceptation des éléments à l'ordre du jour de la consultation écrite.**

### **9. Secrétariat du Comité de programmation**

Le secrétariat du Comité de programmation sera assuré par le Pays Landes Nature Côte d'Argent. Les services techniques s'assureront de la préparation des documents, du suivi, des rapports, des ordres du jour, des comptes-rendus des séances.

### **10. Le dossier du Comité de programmation**

Les membres du Comité de programmation sont destinataires :

- du compte-rendu et du relevé de décisions du précédent Comité de programmation,
- des projets qui seront soumis en Comité accompagnés des grilles de sélection,
- de l'avancement financier du programme,
- tout document nécessaire au suivi du programme.

Les acteurs qui participent aux groupes de travail et qui ne sont pas membres du Comité de programmation seront destinataires des comptes-rendus du Comité.

### **11. Les décisions du Comité de programmation**

Le Comité de programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- au moins 50% des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance ;
- au moins 50% des membres votant lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé.

Le Comité de programmation pourra décider de voter à main levée ou à bulletin secret les projets.

Si le titulaire et son suppléant sont présents au Comité, seul le titulaire peut voter. Si le titulaire est absent, il doit donner son pouvoir à son suppléant et seulement à lui.

Le vote se fait en l'absence du porteur de projet. Cette règle s'applique également lorsqu'un membre du Comité est porteur de projet.

Enfin, en cas d'intérêt professionnel et personnel en lien avec le dépôt d'un dossier, le membre concerné devra s'abstenir lors du vote du dossier.

Fait le 17/11/2021, à Mimizan.

**Arnaud GOMEZ**

Président du Pays Landes

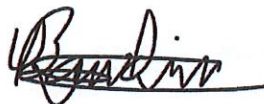
Nature Côte d'Argent



**Yohann BOUDIN**

Président du Comité de programmation du Pays

Landes Nature Côte d'Argent



## ◆ Grilles de sélection de projets

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER		Note finale
<p>Projet : <input type="text"/></p>		<input type="text"/>
<p><b>NOTATION</b></p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p> <p><b>COHERENCE</b></p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> Innovation</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Partenariat</p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p><b>IMPACT</b></p> <p><input type="checkbox"/> Territorial</p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> Economique</p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennité de nouveaux emplois</p> <p><b>FINALITE DURABLE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Economie responsable Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Social et sociétal Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p><b>FICHE-ACTION 1.1 - Santé</b></p> <p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet vise-t-il à mettre en réseau les professionnels de santé, du médico-social, les élus et les institutionnels à travers des outils et de l'information mutualisée ?</p> <p><input type="checkbox"/> Favorise-t-il la mise en place de rencontres thématiques santé entre acteurs ?</p> <p><input type="checkbox"/> Contribue-t-il à la mise en place de réseaux de santé et médico-sociaux innovants ?</p> <p><input type="checkbox"/> Soutient-il l'équipement visant à conforter l'offre de soins de proximité (télémédecine, e-santé...)?</p> <p><input type="checkbox"/> S'agit-il de réaliser une étude visant à consolider un projet dans le domaine de la santé ou du médico-social ?</p> <p style="background-color: #ffcc00; text-align: center;"><b>BONUS</b></p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

GRILLE DE SELECTION LEADER / FEADER		Note finale
<p>Projet : <input type="text"/></p>		<input type="text"/>
<p><b>NOTATION</b></p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p> <p><b>COHERENCE</b></p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> Innovation</p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> Partenariat</p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p><b>IMPACT</b></p> <p><input type="checkbox"/> Territorial</p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> Economique</p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennité de nouveaux emplois</p> <p><b>FINALITE DURABLE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Economie responsable Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Social et sociétal Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Environnemental Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p><b>FICHE-ACTION 1.2 - Mobilité</b></p> <p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet vise-t-il la mise en place de nouvelles solutions de mobilité ? La réalisation d'études, l'animation de la concertation et la réalisation de schémas préalables ayant pour but de favoriser les déplacements doux ?</p> <p><input type="checkbox"/> Les actions de mutualisation, promotion, sensibilisation et de communication autour de la mobilité durable ?</p> <p><input type="checkbox"/> Les aménagements de cœur de bourg ou du bourg intégrant une piétonisation et/ou favorisant des déplacements doux ?</p> <p><input type="checkbox"/> La construction, équipement des sites pour favoriser l'intermodalité ? La création et mise en place d'une plateforme numérique locale de mise en relation des personnes ayant un besoin en déplacement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le soutien à la création, au développement et réhabilitation d'itinéraires de voies douces visant à encourager les déplacements à pied, à vélo, équestre, en véhicule non-motorisé ?</p> <p style="background-color: #ffcc00; text-align: center;"><b>BONUS</b></p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

Projet :

<p><b>NOTATION</b></p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p>	<p><b>IMPACT (6 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Territorial</b></p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economique</b></p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p>	<p><b>FICHE-ACTION 2.1 – Redynamisation centres-bourgs (5 points)</b></p> <p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le rayonnement du projet permet-il au bourg de retrouver sa fonction de centralité en amenant de nouveaux services ou commerces ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet concerne-t-il la réalisation de : - plans de référence ? - études d'aménagement paysager ? - études inventoriant le patrimoine ? - études d'opportunité, de faisabilité et les études techniques en amont des investissements et qui sont liés à des Plans Locaux d'Urbanisme ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet est-il un projet pilote exemplaire qui concilie urbanisme durable, lien social et développement économique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet crée-t-il des commerces, services de proximité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet intègre-t-il une démarche de participation citoyenne ?</p>
<p><b>COHERENCE (6 points)</b></p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Innovation</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Partenariat</b></p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p><b>FINALITE DURABLE (3 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economie responsable</b></p> <p>Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Social et sociétal</b></p> <p>Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Environnemental</b></p> <p>Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p><b>BONUS</b></p> <p>(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

Projet :

<p><b>NOTATION</b></p> <p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p>	<p><b>IMPACT (6 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Territorial</b></p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economique</b></p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p>	<p><b>FICHE-ACTION 2.2 – Transition énergétique (5 points)</b></p> <p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet concerne-t-il la réalisation d'un diagnostic préalable à une plateforme de rénovation énergétique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Concerne-t-il une étude du potentiel des énergies renouvelables ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet vise-t-il la mise en place d'actions de sensibilisation à la sobriété énergétique auprès des particuliers, entreprises, artisans, commerçants, collectivités ?</p> <p><input type="checkbox"/> La réalisation d'audits énergétiques groupés pour les entreprises et les exploitations agricoles ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet intègre-t-il une démarche de participation citoyenne ?</p>
<p><b>COHERENCE (6 points)</b></p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Innovation</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Partenariat</b></p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p><b>FINALITE DURABLE (3 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economie responsable</b></p> <p>Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Social et sociétal</b></p> <p>Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Environnemental</b></p> <p>Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p><b>BONUS</b></p> <p>(Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p>0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

Projet :

NOTATION	IMPACT (6 points)	FICHE-ACTION 3.1 – Circuits courts (5 points)
<p>12/20 = Avis favorable 10-12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>COHERENCE (6 points)</b></p> <p><b>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Innovation</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à <b>améliorer</b> ou à <b>créer</b> une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Partenariat</b></p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p><b>Intégration dans les démarches territoriales</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p style="text-align: right;">0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>IMPACT (6 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Territorial</b></p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economique</b></p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>FINALITE DURABLE (3 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economie responsable</b> Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Social et sociétal</b> Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Environnemental</b> Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p>	<p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>FICHE-ACTION 3.1 – Circuits courts (5 points)</b></p> <p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet est-il en lien avec l'<b>animation d'une démarche collective</b> sur le territoire, comprend-il la mise en place d'un groupe de travail composé de producteurs ?</p> <p><input type="checkbox"/> La <b>réalisation d'études</b> d'opportunité, de faisabilité et technico-économiques en amont des investissements ?</p> <p><input type="checkbox"/> La construction des <b>systèmes de commercialisation/magasins de producteurs/conserverie et laboratoire de transformation</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le propose-t-il de la <b>formation, sensibilisation, communication</b> auprès des producteurs, gestionnaires de cantines, cuisiniers, la population, les enfants ?</p> <p><input type="checkbox"/> Soutient-il des <b>investissements mutualisés</b>, la valorisation d'<b>outils collectifs</b> qui permettent le fonctionnement en circuits courts ?</p> <p style="background-color: #ffeb3b; text-align: center; padding: 2px;"><b>BONUS</b> (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p style="text-align: right;">0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

Projet :

NOTATION	IMPACT (6 points)	FICHE-ACTION 3.2 – Patrimoine (5 points)
<p>12/20 = Avis favorable 10-12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>COHERENCE (6 points)</b></p> <p><b>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Innovation</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à <b>améliorer</b> ou à <b>créer</b> une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Partenariat</b></p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p><b>Intégration dans les démarches territoriales</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p style="text-align: right;">0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>IMPACT (6 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Territorial</b></p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economique</b></p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>FINALITE DURABLE (3 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economie responsable</b> Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Social et sociétal</b> Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Environnemental</b> Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p>	<p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>FICHE-ACTION 3.2 – Patrimoine (5 points)</b></p> <p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet est-il en lien avec la réalisation d'<b>études</b> en amont des investissements et des projets de valorisation du patrimoine ?</p> <p><input type="checkbox"/> La réalisation d'actions de <b>préservation, valorisation, sensibilisation, outils pédagogiques, signalétiques, promotion, découverte</b> du patrimoine artistique, industriel, historique, culturel et ou naturel ?</p> <p><input type="checkbox"/> L'investissement et équipement pour une mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, historique, industriel, ou artistique <b>dans une logique d'attraction touristique</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Des actions de restauration, réhabilitation ou mise en valeur du patrimoine bâti <b>auprès des publics</b> ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet inclue-t-il une démarche de <b>participation citoyenne</b> ?</p> <p style="background-color: #ffeb3b; text-align: center; padding: 2px;"><b>BONUS</b> (Pointe supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p style="text-align: right;">0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

Projet :

NOTATION	IMPACT (6 points)	FICHE-ACTION 3.3 – Valorisation déchets (5 points)
<p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>COHERENCE (6 points)</b></p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Innovation</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Partenariat</b></p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p style="text-align: right;">0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Territorial</b></p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economique</b></p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>FINALITE DURABLE (3 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economie responsable</b> Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Social et sociétal</b> Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Environnemental</b> Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet vise la réalisation d'études concernant la valorisation des déchets ?</p> <p><input type="checkbox"/> L'émergence et développement de projets de filières de valorisation des déchets par la création de groupes de travail, de rencontres des acteurs, de séminaires, de conférences sur la thématique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le soutien à l'investissement et à l'équipement de projet filières de valorisation des déchets : plateforme de broyage, plateforme de valorisation, ressourcerie, recyclerie ?</p> <p><input type="checkbox"/> La mise en place d'actions de sensibilisation/communication auprès de la population pour tendre vers le zéro déchet ou la réduction des déchets ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet tient compte d'un état de l'art préalable, d'une cartographie des acteurs engagés sur cette thématique ?</p> <p style="background-color: #ffcc00; text-align: center; padding: 2px;"><b>BONUS</b> (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p style="text-align: right;">0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

Projet :

NOTATION	IMPACT (6 points)	FICHE-ACTION 4 – Coopération (5 points)
<p>12/20 = Avis favorable 10- 12/20 = Avis d'ajournement &lt;10/20 = Avis défavorable</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>COHERENCE (6 points)</b></p> <p>Adéquation aux principes fondamentaux LEADER</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Innovation</b></p> <p>0 pts : Aucune 1 pts : Projet répandu mais non présent sur le territoire 2 pts : Projet qui tend à améliorer ou à créer une activité/méthode présente sur le territoire</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Partenariat</b></p> <p>0 pts : Aucun 1 pts : Au moins 1 partenaire mobilisé 2 pts : Au moins 2 partenaires mobilisés 3 pts : Si au moins un des partenaires est privé</p> <p>Intégration dans les démarches territoriales</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Projet de territoire, CTU, SCoT, PLU, TEPOS, SAGE, CLS...</b></p> <p style="text-align: right;">0 pts : Aucune 1 pts : Au moins 1 démarche</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Territorial</b></p> <p>1 pts : Impact communal 2 pts : Impact supra-communal 3 pts : Impact territorial (Pays, au-delà)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economique</b></p> <p>0 pts : Faible impact sur l'emploi et sur l'activité économique 1 pts : Renforce l'activité socio-économique à long terme sans créer de nouveaux emplois 2 pts : Créé ou maintient un ou plusieurs emplois limités à la durée du projet 3 pts : Pérennise de nouveaux emplois</p> <p style="background-color: #00796b; color: white; text-align: center; padding: 2px;"><b>FINALITE DURABLE (3 points)</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Economie responsable</b> Développement du tissu économique local, modification des modes de production et de consommation, circuits courts...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Social et sociétal</b> Priorité vers des publics fragilisés, création de nouveaux liens sociaux, conditions de travail, commerce équitable et local...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Environnemental</b> Traitement des déchets, utilisation des énergies renouvelables, protection de l'écosystème, faune, flore...</p> <p>0 pts : Non 1 pts : Oui</p>	<p><b>Le projet :</b> 0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> La coopération concerne-t-elle au moins une des thématiques de la stratégie LEADER du Pays ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet a-t-il vocation à échanger et collaborer avec un ou plusieurs territoires soumis aux mêmes enjeux et problématiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet tient compte d'un état de l'art préalable, d'une cartographie des acteurs engagés sur cette thématique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Vise-t-il à mettre au point des initiatives conjointes entre des territoires partageant un patrimoine commun ?</p> <p><input type="checkbox"/> Le projet prévoit-il le rendu d'un livrable/événement commun avec les</p> <p style="background-color: #ffcc00; text-align: center; padding: 2px;"><b>BONUS</b> (Points supplémentaires ajoutés à la note moyenne)</p> <p style="text-align: right;">0 pts : Non / 1 pts : Oui</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Echéance de réalisation</b> Maturité du projet et date de fin de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Effet levier LEADER</b> L'octroi du FEADER appelle d'autres cofinanceurs qui n'auraient pas soutenu financièrement le projet sans le fonds européen</p>

◆ Pour rappel annexe 3 : Composition du comité de programmation

ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION V7 à compter du 01/07/2021

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
<b>COLLEGE PUBLIC</b>			
PONS Guy	Conseiller communautaire	Titulaire	Conseiller municipal
FORTINON XAVIER	Président de la Communauté de Communes de Mimizan	Suppléant	1 <sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental des Landes
MAS Muriel	Conseillère communautaire	Titulaire	Conseillère municipale
PUJOS Eliane	Maire de Saint-Paul-en-Born	Suppléante	NC
LEINER Françoise	Conseillère municipale de Mézos	Titulaire	Dirigeante BFL Evolution coaching professionnel
DELEST Marie-France	Conseillère communautaire	Suppléante	Cardiologue
GOMEZ Arnaud	Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent	Titulaire	Adjoint Maire de Saint-Julien-en-Born, conseiller communautaire Communauté de communes Côte Landes Nature
LUCIANO Michel	Conseiller municipal Mairie de Taller	Suppléant	Conseiller communautaire Communauté de commune Côte Landes Nature
NAPIAS Gérard	Maire de Lit-et-Mixe	Titulaire	Vice-président de la Communauté de communes Côte Landes Nature



<b>GALLEA Thierry</b>	Maire de Linxe	Suppléant	Vice-président de la Communauté de communes Côte Landes Nature
<b>MOUHEL Philippe</b>	Président de la Communauté de Communes Côte Landes Nature	Titulaire	Maire de Castets
<b>DUCOUT Gilles</b>	Maire de Saint-Julien en Born	Suppléant	Conseiller communautaire
<b>LARREZET Hélène</b>	Maire de Biscarosse	Titulaire	Vice-présidente de la communauté de Communes des Grands Lacs
<b>CANTAU Laetitia</b>	Conseillère municipale à Lüe	Suppléante	Artisan
<b>DOUSTE Françoise</b>	Elue au Pays Landes Nature Côte d'Argent	Titulaire	Présidente de la Communauté de Communes des Grands Lacs, Maire de Gastes
<b>NADAU Marie-Françoise</b>	Maire de Parentis-en-Born	Suppléante	Conseillère régionale
<b>THOMAS Sandrine</b>	Conseillère municipale Mairie de Parentis-en-Born	Titulaire	Secrétaire indépendante
<b>SEGAUT Céline</b>	Conseillère municipale à Ychoux	Suppléante	NC

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
<b>COLLEGE PRIVÉ</b>			
MULTEAU Mireille	Médiatrice	Titulaire	NC
VAN HEESWYCK Patrick	Agriculteur	Suppléant	NC
THIZY Bernard	Entreprise O2	Titulaire	NC
SIMARD Jean-Pascal	Représentant de Vermillon	Suppléant	NC
BRUNET Jean	Camping « Le Col Vert »	Titulaire	NC
CHAUVIN Adèle	Agriculteur	Suppléante	NC
Rémi Planton	Office de tourisme des Grands Lacs	Titulaire	NC
ORCUN Deniz	Co-fondatrice de La Smalah	Suppléante	NC
ROUSSEL Antoine	Entreprise Oyats	Titulaire	NC
VOLPEI Sandrine	Représentante de Vermilion	Suppléante	NC
BOUDIN Yohann	Directeur camping Campeole Plage Sud	Titulaire	NC

<b>HUGUET-AMBLARD Valérie</b>	Directrice de Pierre & Vacances – Le domaine de Gascogne	Suppléante	Vice-Présidente de l'Office de Tourisme de Biscarrosse
<b>QUILLAC Denis</b>	TTL 40	Titulaire	NC
<b>HELIES Jean-Marc</b>	Directeur de l'association CRABB	Suppléant	NC
<b>DEZELLUS Dominique</b>	Vice-président du Syndicat National des Aménageurs et des Logeurs (SNAL)	Titulaire	Directeur d'agences immobilières/adhérent à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM)
<b>SOUBIELLE Sandrine</b>	Membre de l'association du cercle nautique de Mimizan	Suppléante	Ex-DGS de la Communauté de Communes de Mimizan
<b>PARANT Cédric</b>	Cabinet ERECA Pluriel	Titulaire	NC
<b>DUSSOUL Sophie</b>	Maison de Sophie, maître d'œuvre	Suppléante	Présidente de l'association des acteurs économiques de Sanguinet
<b>REZEK Stéphane</b>	Président du Club d'entreprise de Mimizan	Titulaire	Notaire
<b>GIRARD MILLE Michel</b>	Centre équestre Le Marina	Suppléant	NC
<b>PERENNES Alban</b>	Grenier de Mézos	Titulaire	NC
<b>BERTRIN Vincent</b>	Association CRESS (Centre de Recherches et d'Etudes Scientifiques de Sanguinet)	Suppléant	NC
<b>COTTIN Arnaud</b>	Landes Bois Energie	Titulaire	NC

Marc-Olivier DELAGE	Restaurateur	Suppléant	NC
---------------------	--------------	-----------	----

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires</i>	12	9	21
<i>Suppléants</i>	12	9	21
<b>TOTAL</b>	24	18	<b>42</b>